

TALQ salue la position ferme du Barreau contre le projet de constitution

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, 26 novembre 2025 – TALQ salue et soutient fermement [le mémoire exhaustif récemment présenté par le Barreau du Québec](#) au sujet du projet de loi 1. [Le projet de loi proposé par la CAQ](#), qui établit les grandes lignes d'une constitution québécoise, a été présenté de manière précipitée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 2025, sans consultation préalable.

L'analyse approfondie du Barreau confirme ce que de nombreuses organisations de la société civile, dont TALQ, ont dénoncé : le projet de loi 1 menace l'intégrité du système juridique québécois, affaiblit la primauté du droit et compromet la protection des droits auxquels tous les Québécois, quelle que soit leur origine, s'attendent et comptent.

Tout comme TALQ l'a souligné dans son propre mémoire à la commission de l'Assemblée nationale qui doit commencer à étudier le projet de loi et à entendre les groupes début décembre, le mémoire du Barreau démontre de manière méthodique et minutieuse que le projet de loi 1 aurait pour effet :

- Restreindre la surveillance exercée par la société civile en interdisant aux ordres professionnels et aux organisations communautaires de participer à des contestations constitutionnelles
- Miner l'indépendance judiciaire en créant un « Conseil constitutionnel » à caractère politique, dont les membres seraient nommés en fonction de critères idéologiques et qui n'aurait pas le droit de publier des opinions dissidentes
- Affaiblir la protection des droits individuels, y compris ceux garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec de 1975
- Créer une profonde instabilité juridique en introduisant une « Constitution du Québec » qui n'a pas de véritable autorité constitutionnelle en vertu du droit canadien
- Induire le public en erreur en rebaptisant la clause dérogatoire fédérale « disposition de souveraineté parlementaire »

« Nous applaudissons le Barreau du Québec pour sa clarté, son courage et sa défense sans compromis de la primauté du droit », a déclaré Eva Ludvig, présidente de TALQ. « L'analyse du Barreau confirme ce que nous affirmons depuis longtemps et ce que nous entendons partout au Québec : le projet de loi 1 n'est pas une simple mesure d'ordre constitutionnel. Il représente un changement structurel qui menace l'indépendance judiciaire, affaiblit la protection des droits et met en péril la dissidence démocratique. »

L'État de droit n'est pas un concept abstrait, soutient TALQ. Il s'agit d'une garantie concrète permettant aux individus, aux familles et aux communautés minoritaires de pouvoir compter sur les tribunaux, les institutions

et les systèmes de protection des droits lorsque les gouvernements vont trop loin. Comme l'a fait remarquer le Barreau, le projet de loi 1 affaiblirait cette garantie, la rendrait plus politique et moins accessible.

« La communauté d'expression anglaise du Québec dépend d'institutions fortes et indépendantes et d'un ordre constitutionnel stable », a ajouté Sylvia Martin-Laforge, directrice générale de TALQ. « Le mémoire du Barreau est un service public essentiel. TALQ soutient le Barreau et tous les Québécois qui souhaitent un cadre constitutionnel fondé sur l'équité, la prévisibilité et la protection égale des droits.

Nous estimons que le gouvernement du Québec devrait retirer le projet de loi 1 et lancer un processus de consultation inclusif, public et mené par des experts, conforme à la longue tradition québécoise de dialogue constitutionnel réfléchi », a-t-elle déclaré. « C'est ainsi que l'on obtient une constitution qui reflète les souhaits de la population, et pas seulement ceux du gouvernement. »

TALQ (www.talq.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires et des citoyens d'expression anglaise de tout le Québec. Sa mission consiste à cerner, à aborder et à explorer les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme du Québec d'expression anglaise. TALQ favorise également le dialogue et la collaboration.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Geneviève Grenier, Gestionnaire, Communications et rapports aux médias
genevieve.grenier@talq.ca | Téléphone : 514 835-2404